

- PROCÈS VERBAL -

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-12
du Code général des collectivités territoriales

Date de la convocation :	16 octobre 2019
Date d'affichage :	16 octobre 2019
Nombre de délégués en exercice :	27
Nombre de délégués présents :	21
Nombre de délégués excusés :	04
Nombre de délégués absents :	02
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre de délégués votants :	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente, Maire de Salins-Fontaine, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Etaient présents :

SALINS-FONTAINE :	Françoise CROUSAZ, Alain CULLET, Enimie REUMAUX.
MOUTIERS :	Fabrice PANNEKOUCKE, Fabienne ASTIER, Eric LAURENT, Nouare KISMOUNE, Aïcha DEMONNAZ, Florence SCARPETTA, Philippe NIVELLE, Jacques LEGER.
NOTRE DAME DU PRE :	Jean-Paul DE BORTOLI.
SAINT MARCEL :	Philippe CALDERINI.
LES BELLEVILLE :	André PLAISANCE, Noëlla JAY, Jean Luc DIMAND, Hubert THIERY (<i>Pouvoir de Claude JAY</i>), Sandra FAVRE (<i>Pouvoir d'Alexandra HUDRY</i>), Donatienne THOMAS, Agnès ANDRE.
HAUTECOUR :	Georges SAINT GERMAIN.

Etaient excusés :

MOUTIERS:	Bernard GSELL
LES BELLEVILLE :	Claude JAY (<i>Pouvoir à Hubert THIERY</i>), Georges DANIS, Alexandra HUDRY (<i>Pouvoir à Sandra FAVRE</i>).

Etaient absent :

MOUTIERS :	Laurence ROCHAS
SAINT MARCEL :	Daniel CHARRIERE

Ordre du jour

Administration Generale

- 1) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 17 septembre 2019.
- 2) Décisions prises par le Président
 - a) Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation.
 - b) Décisions prises par le Bureau.
- 3) Carrefour des métiers : portage par la CCCT pour la Tarentaise et demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes

Finances

- 4) Avenant à la convention financière de transfert de la compétence "Plan d'eau des Bruyères" de Les Belleville

Mise en valeur et protection de l'environnement

- 5) Biodéchets: Acquisition par les collectivités et les privés des titres horizon détenus par METHASEM et dissolution / liquidation de la SEM METHASEM
- 6) Convention de mise à disposition des services techniques au profit de la CCCT - compétence déchets: Réévaluation du forfait de la commune de Salins-Fontaine

Equipements sportifs

- 7) Règlements intérieur gymnases SMB, Bardassier, Tartarat
- 8) Mise à disposition de locaux du rez-de-chaussée du tennis au district de Tarentaise du comité de ski de Savoie par voie de convention et au Tennis Club de Moûtiers par voie l'avenant à la DSP
- 9) Vidéoprotection sur le complexe sportif de Moûtiers : convention de partenariat avec la Ville de Moûtiers et la commune de Salins-Fontaine
- 10) Subvention de la CCCT à la commune de Moûtiers pour l'organisation du Tour de Tarentaise 2019

Divers

Actualités, questions et informations diverses.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 17 septembre 2019

Oui, en intégrant les remarques de Monsieur Nivellet

2) Décisions prises au titre de l'article L.2122.2

a) Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation entre le 20/08/2019 au et le 10/10/2019

DATE	SERVICE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
25/09/2019	Activités de Pleine Nature	CHAVANEL	REPARATION BROYEUSE HAUTECOUR	250,00
06/09/2019	Administration générale	CROIX ROUGE FRA	FOURNITURE DE BUREAU	756,33
09/09/2019	Animation	OXALIS	ANIMATION RENCONTRE RÉSEAU SUR LA SANTÉ DES JEUNES	1 644,00
17/09/2019	Animation	MANUTAN	TABLEAU BLANC	335,03
24/09/2019	Animation	I MOVE	STAGE DANSE VACANCES AUTOMNE	600,00
26/09/2019	Animation	WALIBI	ENTRÉES WALIBI VACANCES AUTOMNE	775,50
26/09/2019	Animation	LD EVASION	ESCAPE GAME VACANCES AUTOMNE	272,00
10/10/2019	Animation	ASCO & CELDA	VESTIAIRES 5 ENFANTS	336,00
04/10/2019	Bâtiments	BOS EHG	PRODUITS ENTRETIEN MCI	12,42
09/09/2019	Déchets	AGATE	CREATION BA DÉCHET LOGICIEL COMPTA	94,80
23/09/2019	Déchets	EDELWEISS	AUTOCOLLANTS CARTONS	163,20
01/10/2019	Déchets	ASTECH	PIECES DETACHEES CSE	208,08
01/10/2019	Déchets	RCI	DÉSODORISANT TAGADA	217,80
01/10/2019	Déchets	ORANGE	RACCORDEMENT TÉLÉPHONIQUE DÉCHETTERIE	839,65
08/10/2019	Déchets	COLAS	TRAVAUX EXTENSION DÉCHETTERIE SIGNALISATION VERTICALE	420,00

10/10/2019	Déchets	TRENOIS DECAMPS	CLÉS ISEO DÉCHETTERIE	55,20
23/09/2019	Ecole des Arts	THOMANN	PETIT MATÉRIEL MUSIQUE	388,45
25/09/2019	Ecole des Arts	THOMANN	PIANO NUMÉRIQUE	749,00
25/09/2019	Ecole des Arts	WOODBRASS	MATÉRIEL MUSIQUE	850,75
25/09/2019	Ecole des Arts	THOMANN	CLAVIER YAMAHA P125	749,00
09/09/2019	Equipements sportifs	MANUTAN	TABLES ET CHAISES TRIBUNES	2 536,79
17/09/2019	Equipements sportifs	MANUTAN	TABLEAU BLANC TRIBUNES	447,87
01/10/2019	Equipements sportifs	COSEEC	PROTECTION BANCS DE TOUCHE TERRAIN FOOT	1 500,00
01/10/2019	Equipements sportifs	CRISTAL DISTRIB	AUTOLAVEUSE TRIBUNES	4 727,76
01/10/2019	Equipements sportifs	NOUANSPOIT	FOURNITURE DES FILETS DE PROTECTION MEZZANINE GYM SMB	3 574,14
01/10/2019	Equipements sportifs	CRISTAL DISTRIB	PRODUITS ENTRETIEN GYM SMB	767,57

b) Décisions prises par le Bureau en vertu de sa délégation depuis le 2019 :

Bureau du 11 septembre 2019	Objet
2019-36	Approbation de la convention de mise à disposition partielle de Madame Vallée auprès de l'APTIV
2019-37	Approbation de la convention de mise à disposition partielle de Madame Vallée auprès de la commune de Moutiers
2019-38	GEMAPI - Confluence du doron de Belleville avec le Doron de Bozel - validation et signature du devis d'ETRM pour une étude complémentaire
2019-39	Approbation convention occupation Salle des Fêtes et Salle Maurice Calloch de la Commune de Moutiers pour l'enseignement de la danse
2019-40	Approbation convention REZO POUCE

3) Carrefour des métiers : portage par la CCCT pour la Tarentaise et demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes

Monsieur le Président explique que chaque année le carrefour des métiers était organisé sur la commune de Moutiers. L'objectif principal de cette manifestation est de faire se rencontrer les élèves de 3^{ème} et les

professionnels durant une journée. De nombreuses entreprises disposent ainsi d'espaces permettant d'échanger avec les collégiens, qui se trouvent véritablement guidés dans leurs orientations futures.

L'organisation du carrefour des métiers était jusqu'à la précédente édition portée par le Comité de Bassin de l'Emploi d'Albertville. Ce dernier bénéficiait d'une subvention du territoire Tarentaise Vanoise pour ce faire.

Faute d'un financement territorial renouvelé dans le cadre de la dissolution du CBE, Monsieur le Président propose que la CCCT puisse poursuivre la mise en œuvre de cette action en portant l'organisation de ce 26^{ème} forum pour l'emploi sur le site du complexe sportif de Mouÿtiers.

La prochaine session se tiendra à l'automne 2020. Pour ce faire, il convient :

- d'acter par délibération le portage par la communauté de communes Cœur de Tarentaise,
- de définir les moyens humains et matériels nécessaires à la préparation de cette manifestation. En première approche le coût peut être estimé à 40 000 €TTC,
- de déposer un dossier de subventions auprès de la Région Rhône Alpes, partenaire historique du CBE pour le carrefour des métiers, dans la limite de 50 % des dépenses,
- de solliciter une participation des autres intercommunalités de Tarentaise dont les collégiens participeront au carrefour des métiers 2020, à hauteur de 4 000 € chacune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le portage de l'organisation du carrefour des métiers 2020 par la CCCT.

SOLLICITE auprès de la région AURA la subvention maximale pour l'organisation du carrefour des métiers pour l'année 2020

SOLLICITE la participation des CC de Tarentaise à hauteur de 4 000 € chacune

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
--

FINANCES

4) Avenant à la convention financière de transfert de la compétence "Plan d'eau des Bruyères" de Les Belleville

Monsieur le Vice-Président aux finances propose de modifier par avenant la convention financière de transfert de la compétence plan d'eau des Bruyères, conclue avec les Belleville, dans le prolongement de l'ouverture de la maison de l'abeille noire. Cet avenant modifie les clés de répartition des contrats de fonctionnement.

VU le projet d'avenant,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

ADOpte l'avenant à la convention de transfert

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

ENVIRONNEMENT

5) Biodéchets: Acquisition par les collectivités et les privés des titres Horizon détenus par METHASEM et dissolution / liquidation de la SEM METHASEM

Monsieur le Vice-Président rappelle que la CCCT a souhaité aider le développement de la collecte et du traitement des biodéchets sur le territoire en apportant sa participation (14,3%) lors de la création de la SEM METHASEM en 2014. Les contraintes fiscales et juridiques de l'époque limitaient la participation directe des collectivités à la création de Méthaniseurs. Dans ce contexte la SEM HORIZON a été créée et 49,45% du capital de cette SEM est détenu par la SEM METHASEM .

Les contraintes juridiques ont été assouplies dans le cadre de la loi de transition énergétique de 2015. Il est dans l'intérêt de la collectivité de supprimer cet échelon intermédiaire et de faire en sorte que la CCCT soit actionnaire directe de la société HORIZON.

Après avoir entendu les explications du rapporteur, et en avoir délibéré, le conseil décide :

- D'autoriser la collectivité à acquérir 1.286 actions de la SAS HORIZON ((SAS au capital de 182.000 € dont le siège est 326, chemin de Praz Pilloud – 73460 TOURNON, immatriculée au RCS CHAMBERY sous le numéro 794 061 341), qui exploite une usine de méthanisation), moyennant le prix de 12.860 €, payable au moyen d'un crédit vendeur d'une durée de 12 mois, considérant que les conditions de prise de participation par une collectivité dans une SAS prévues par l'article L.2253-1 du code général des collectivités sont remplies,
- D'autoriser la dissolution anticipée et la liquidation amiable de la SEM METHASEM (SAEM au capital de 14.000 €, dont le siège est Mairie de Tournon – 73460 TOURNON, immatriculée au RCS CHAMBERY sous le numéro 804 526 853),
- D'autoriser la compensation entre les règlements du prix d'acquisition des actions HORIZON devant être payé à METHASEM et de la quote-part du boni de liquidation devant lui être versée par METHASEM aux termes des opérations de liquidation amiable,
- Le cas échéant, d'accepter d'abandonner une partie du boni de liquidation ou du montant du remboursement d'apport, dans l'hypothèse d'une insuffisance de trésorerie pour solder les comptes de liquidation de la SEM METHASEM, et ce proportionnellement à la quote-part du capital détenu dans la société METHASEM,

De conférer tous pouvoirs à Monsieur Fabrice Pannekoucke avec faculté de subdélégation, à l'effet de signer l'ensemble des actes permettant de formaliser les engagements susvisés, faire toutes déclarations utiles, procéder au paiement susvisés, recueillir et quittance les règlements susvisés, ...

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

6) Convention de mise à disposition des services techniques au profit de la CCCT - compétence déchets: Réévaluation du forfait de la commune de Salins-Fontaine.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'en 2017, la CCCT avait conventionné avec les communes adhérentes de Moûtiers, Salins-Fontaine, Hautecour, Saint Marcel, Notre Dame du Pré et Saint Jean de Belleville pour la mise à disposition des services techniques communaux au profit de la CCCT. Pour précision, une convention antérieure couvrait déjà le périmètre de la commune des Belleville, intégrant Saint Martin de Belleville et Villarlurin. La convention a pour intérêt de compenser financièrement le temps passé par les agents communaux à l'entretien des points de collecte et au ramassage des encombrants et cartons.

Chaque commune avait transmis à la CCCT un montant plafond forfaitaire correspondant au coût annuel lié à la gestion des déchets. Le montant transmis initialement par la commune de Salins Fontaine ne reflète pas le coût réel lié aux charges de fonctionnement relevé en 2018. Dans ce contexte, et conformément à l'article 6 de la convention de mise à disposition, il convient de réévaluer le montant forfaitaire pour cette commune afin qu'il corresponde aux heures réalisées. Soit un forfait réévalué de 100 heures à 288 heures par an. La mise en application de cette régularisation sera rétroactive pour l'année 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de la réévaluation du montant forfaitaire pour la commune de Salins-Fontaine.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
--

EQUIPEMENTS SPORTIFS

7) Règlements intérieur des gymnases SMB, Bardassier, Tartarat

Monsieur le Vice-Président en charge des équipements sportifs expose :

Afin de préciser les règles de fonctionnement au sein des gymnases Bardassier, Tartarat et des Belleville, des règlements intérieurs ont été élaborés.

Ces règlements intérieurs sont destinés à tous les utilisateurs membres des associations et professeurs des établissements concernés par ces équipements sportifs, pour les informer au mieux des règles d'hygiène et de sécurité, d'usage des locaux et du matériel mais également de leurs droits et obligations.

Ces règlements intérieurs régissent le fonctionnement, la sécurité et la discipline applicables dans ces lieux.

Vu le projet de règlements intérieurs des gymnases Bardassier, Tartarat et des Belleville

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les règlements intérieurs tels qu'annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits règlements intérieurs et à les mettre en œuvre.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

8) Mise à disposition de locaux du rez-de-chaussée du tennis au District Tarentaise du Comité de Ski de Savoie par voie de convention et au Tennis Club de Moûtiers par voie l'avenant à la DSP

Monsieur le Vice-Président expose qu'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment du tennis, qui accueillait précédemment les vestiaires du foot, sera mis à disposition :

- du District Tarentaise du Comité de Ski de Savoie afin que l'association puisse installer son matériel et ses équipements pour le début de la prochaine saison d'hiver,
- du Tennis Club de Moûtiers pour disposer de vestiaires hommes et femmes séparés,

Ainsi, le rez-de-chaussée sera partagé entre le District Tarentaise du Comité de Ski de Savoie, le Tennis Club et le service équipement sportif de la CCCT dès le mois de novembre 2019.

Afin d'encadrer cette mise à disposition de locaux rénovés pour les besoins des utilisateurs, il est proposé au conseil communautaire la passation d'une convention avec le District Tarentaise du Comité de Ski de Savoie.

La mise à disposition est consentie gratuitement selon les modalités suivantes :

- partie du rez-de-chaussée du bâtiment :
 - salle d'échauffement et d'entraînement sportif,
 - salle de stockage des skis,
 - espace atelier d'entretien du matériel,
 - accès, couloirs et sanitaires communs avec le Tennis Club,
- définition du matériel mis à disposition : rangements fixes pour les skis, bancs dans les vestiaires,
- vocation : exclusivement pour la préparation des skieurs et de leurs matériels,
- durée : une année renouvelable tacitement 2 fois,
- entretien du bâtiment par le service équipements sportifs de la CCCT.

S'agissant des deux vestiaires pour le Tennis Club de Moûtiers, conformément aux stipulations de l'article I du contrat de DSP qui prévoit déjà cette utilisation par le délégataire, un avenant actant cette mise à disposition doit être conclu entre la CCCT et le Club.

Noëlla JAY : pourquoi mise à disposition gratuite?

Fabrice PANNEKOUCKE : attention, en compensation, une subvention devra être versée au club...

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le District Tarentaise du Comité de Ski de Savoie pour la mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée du bâtiment du tennis.

APPROUVE la passation d'un avenant avec le Tennis Club de Moûtiers pour la mise à disposition de deux vestiaires rez-de-chaussée du bâtiment du tennis.

AUTORISE Monsieur le Président à signer et à mettre en oeuvre l'avenant avec le Tennis Club de Moûtiers relatif à cette mise à disposition.

Vote : 21 *Philippe NIVELLE et Eric LAURENT ne prennent pas part au vote compte-tenu de leurs responsabilités dans le club de Tennis.*

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

9) Vidéoprotection sur le complexe sportif de Moûtiers : convention de partenariat avec la Ville de Moûtiers et la commune de Salins-Fontaines

La CCCT va déployer un système de vidéoprotection sur le site du complexe sportif intercommunal de Moûtiers afin de limiter les infractions sur les équipements du complexe sportifs. Cette disposition est conforme à l'article L.251-2 du Code de la sécurité intérieure aux fins de prévenir la commission d'infractions ou de concourir à leur élucidation dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants.

Monsieur le Vice-président explique que le projet prévoit la mise en place des équipements suivants :

Site	Nombre de caméras	Emplacement	Type de caméras
Gymnase Bardassier	6	Entrée principale : 1 Angle piste athlé : 2 Passage couvert : 1 Sorties de secours : 2	Dômes IP
Gymnase Tartarat	3	Sorties de secours : 1 Façade rivière : 1 Atelier : 1	Dômes IP
Tribunes du stade de foot	5	Parvis : 1 Escalier : 1 Toiture des gradins : 2 Entrée vestiaire : 1	Dômes IP

Considérant que la Ville de Moûtiers dispose :

- d'un réseau de caméra de vidéo protection pour les voies publique de la commune préexistant au projet intercommunal,
- déjà des équipements nécessaires au suivi de ce type d'installation,

il est proposé au conseil communautaire d'approuver une convention ayant pour objet de confier à la police municipale de Moûtiers la gestion et le pilotage du système de vidéoprotection du complexe sportif intercommunal.

Le complexe sportif, étant pour partie, situé sur la commune de Salins-Fontaine, la commune est également signataire afin de valider la pose des caméras sur un équipement de gestion communautaire présent sur son territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Jacky LEGER évoque une entrée peu sécurisée et trop légère sur le complexe sportif.

Fabrice PANNEKOUCKE évoque une fermeture plus optimale après la construction du prochain gymnase, mais souhaite

que l'entrée côté stabilisée soit renforcée.

Florence SCARPETTA : souhait de rajouter caméra pour couvrir le parking extérieur.

Fabrice PANNEKOUCKE : panneaux informant de cette installation à venir

Philippe NIVELLE : ajouter panneau aussi sur portail Tennis pour dissuader : accord

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la ville de Moûtiers et la commune de Salins-Fontaine pour la mise en place, la gestion et le pilotage du système de vidéoprotection du complexe sportif intercommunal.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
--

10) Subvention à la Ville de Moûtiers pour l'organisation du Tour de Tarentaise 2019

A la demande de Mme le percepteur de Moûtiers, il est nécessaire de délibérer pour le versement de la subvention de 20% de la CCCT à la Ville de MOUTIERS pour l'organisation du Tour de Tarentaise 2019. Cet engagement acté au moment du budget n'est pas modifié.

Le montant est de 9 500 € x 20% = 1 900 €, inscrit au budget.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

ATTRIBUE une subvention de 1 900 € à la Ville de MOUTIERS dans le cadre des dépenses engagées pour l'organisation du Tour de Tarentaise 2019.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
--

ACTUALITÉS - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Questions diverses :

- *Ecole de danse : quelques remous de parents d'élèves : réunion prévue pour évoquer notamment les aménagements horaires au Collège*
- *EST :*
 - Fabrice PANNEKOUCKE :*
 - *Club dynamique : 230 licenciés*
 - *Une difficulté : départ de l'entraîneur Cheillon, rapprochement avec Franck VASSE, mais démission le 19/10 : équipe handicapée et sera sanctionné si pas d'entraîneur avec brevet d'état 2.*
 - *Un entraîneur disponible mais à faire embaucher : soit au club soit ailleurs.*
 - *Rapport au prochain CC pour financer l'embauche éventuelle*

Philippe NIVELLE : financement CCVA indispensable

Nouare KISMOUNE : il faudra faire l'effort quoi qu'il arrive, car conséquences seront longues à

ratrapper.

Hubert THIERY : budget : année pleine 37 000 €

Jean-Luc DIMAND : socle minimum de financement et d'organisation (besoin de fond de roulement) n'est pas atteint à cause du défaut de partenariat avec la CC voisine. Les publicités et sponsoring sont déjà bien travaillés.

Eric LAURENT : école de foot à encadrer aussi.

Prochain CC : 18/11 à 18h00.

Philippe Nivelles : demande bilan financier scènes gourmandes et point travaux camping NDDP

Moùtiers, le 22 octobre 2019

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE